

Rythmes : que faire en cas de propositions horaires divergentes ?

Votre commune a fait remonter une proposition.



Votre **conseil d'école** donne un avis sur cette proposition avant le 20 janvier



En cas d'avis divergent, l'IEN est censé rapprocher les points de vue



Comité de suivi académique du 28 janvier. Les situations critiques pourront être abordées : **faites un courrier de SAISINE (ICI)**

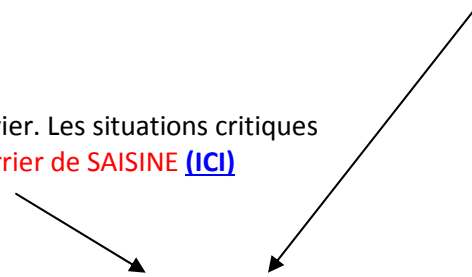
Votre commune n'a pas fait remonter de proposition.



Votre **conseil d'école** fait remonter une proposition avant le 20 janvier



L'IEN émet un avis sur la proposition du conseil d'école



La **DASEN** effectue l'arbitrage



Le **CDEN** (conseil dép de l'Educ Nat) entérinera les horaires de chaque école. (Date reportée après les municipales)

-Faites-nous parvenir les **conclusions de votre conseil d'école** extraordinaire.

-Le courrier-type afin **d'interpeller le DASEN et le Recteur** est **ICI**. Envoyez-nous-en une copie.

-L'actu « rythmes » sur notre site est **ICI** et nous sommes à votre écoute au 03 88 84 19 19.



Notre stage « Accueillir un enfant en situation de handicap »

Inscrivez-vous avant le 14 février pour recevoir convocation et courrier hiérarchique.

Date : 14 mars 2014

Lieu : Ecole élémentaire du Neufeld, Strasbourg-Neudorf

Horaires : 9h-midi & 14h-16h30

Contenu : Ne pas rester seul, aborder la difficulté de l'accueil, identifier les

acteurs et les procédures...

Public : enseignants du 1^{er} degré et directeurs.

Plus d'info [ici](#).

Complément de S1...

A compter du 10 mars, c'est-à-dire après les vacances de février, vous ne complèterez plus les S1 puisqu'ils ne seront plus déchargés pour leur formation initiale. Vous serez ZIL rattaché à la même école qu'actuellement.

ZIL...

Depuis la rentrée, les ZIL sont soumis à de nouvelles procédures d'affectation. Un certain nombre d'entre eux sont régulièrement amenés à quitter leur circonscription, informés le matin-même de leur remplacement, et cela sans avoir été prévenus avant le mouvement des modifications de leurs missions. (Voir le [courrier](#) du SE-Unsa).

Après des vagues successives de suppressions de postes de titulaires remplaçants, l'administration tente- là d'améliorer son taux de remplacement au détriment des situations humaines.

Une audience intersyndicale auprès du DASEN aura lieu ce jeudi après-midi. Lire le courrier intersyndical [ICI](#).

Le SE-Unsa informera les collègues concernés dès l'issue de cette audience.

Un peu de mieux pour les directeurs

Le SE-Unsa met à votre disposition un document explicatif sur les avancées actées pour les directeurs, lors du groupe technique « métier » ministériel. Le télécharger [ICI](#). De petites avancées, même si elles ne sont pas à la hauteur de ce que revendique le SE-Unsa.

AGENDA : les RIS du SE-Unsa, sur les heures d'anim péda/formation à distance

WASELONNE 22 janvier, **GERSTHEIM** 29 janvier, **STRASBOURG** 5 février, **OBERNAI** 12 février, **BOUXWILLER** 19 février, **ESCHAU** 12 mars, **RUSS** 19 mars, **HOCHFELDEN** 26 mars, **SELESTAT** 2 avril, **DIEMERINGEN** 9 avril. Voir les autres RIS ainsi que les modalités et le courrier-type [ICI](#)



Culture & loisirs à tarifs réduits : l'adhésion à Alsace CE est reconduite en 2014, au tarif de 10 € pour l'année civile.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service en 2014 ou renouveler votre adhésion à Alsace-CE, n'oubliez pas d'envoyer votre chèque de 10 € -à l'ordre du SE-UNSA- à la trésorière **avant fin janvier**.

Ce service est réservé à nos adhérents. Tous les renseignements sont sur notre site [ici](#) ou sur www.acces-culture.fr



Informé, conseillé, défendu : être adhérent c'est être reconnu.

- Toutes les modalités pour adhérer au SE-Unsa [ICI](#)

Notre **site internet** est [ICI](#)

Sur facebook : [là](#) et twitter : [ici](#)

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.